

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

RELANCE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/40/S/2024-2025(lot 1) POUR L'ENTRETIEN COURANT, LA REPARATION ET LA FOURNITURE DES LUBRIFIANTS POUR LES VEHICULES ET MOTOS DE L'OBR.

Date de Publication : 29./01./2025

Date d'ouverture des offres : 18./02./2025

1. Objet.

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres de relance, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour **l'entretien courant, la réparation et la fourniture des lubrifiants pour les véhicules et motos de l'OBR, lot 1**. Les spécifications techniques et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé sur le budget général de l'Etat, exercice 2024-2025.

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

Les services prévus dans ce marché seront fournis chaque fois que l'Autorité Contractante en aura besoin, sur commande, pendant douze (12) mois.

La relance de ce marché porte sur le lot 1 :

Lot 1 : 51 Véhicules Camionnettes TOYOTA Hilux Doubles cabines ;
14 Véhicules Minibus TOYOTA Hiaces ;
3 Véhicules Jeep TOYOTA LAND CRUISER V8 ;
6 Véhicules JEEP TOYOTA PRADO ;
1 Véhicule Dyna Hino.

NB : Toutefois, pour toute réparation ne faisant pas partie des réparations courantes exprimées dans le présent DAO et pour toute qualité de pièce de rechange jugée inférieure, l'OBR se réserve le droit de comparer le devis et la qualité des pièces fournies par l'attributaire avec ceux des autres garages dont le moins disant ou celui qui présentera la qualité supérieure sera retenu pour réparer

le véhicule. Les véhicules sous garantie ne sont pas concernés par le présent marché.

4. Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à 12 mois, comptés à partir de la notification définitive du marché.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises au sens des articles 155, 156, 157 et 158 de la Loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'article 161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'Offres.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12h 00' et de 14h00 à 17h30, heure locale à l'adresse ci-après :

**Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II,
Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16**

Il pourra être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR, sis au Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 282457/22282202 sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000 BIF) non remboursables au compte N° CC10003(Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux de l'OBR et envoyée à l'adresse de l'Office Burundais des Recettes sis à l'immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/22282216, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

L'Office Burundais des Recettes répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (5) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des

offres. Une copie de la réponse de l'Office Burundais des Recettes indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

7. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 18./2./2025 à 9h30.

Elles porteront obligatoirement la mention : **MARCHE N°DNCMP/40/S/2024-2025 (lot 1) relatif à, à n'ouvrir qu'en séance publique du 18./2./2025 à 10h 00'.**

L'ouverture des offres aura lieu le 18./2./2025 à 10 h 00' dans l'une des salles de l', Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 6^{ème} étage.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée ne seront pas ouvertes

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront dans un registre attestant leur présence. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP assistera à la séance d'ouverture des offres.

8. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix jours (90) jours calendaires, compté à partir de la date limite de remise des offres.

9. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission de 10.000.000 BIF est exigée

10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification seront la conformité de l'offre technique au Dossier d'Appel d'Offres (DAO), au Règlement Particulier de l'Appel d'Offre (RPAO) et à l'Offre financière globale la moins disante. Le soumissionnaire devra être juridiquement apte et avoir les capacités techniques et financières prouvant

qu'il est capable d'assurer l'entretien et la réparation d'un parc automobile consistant répartis sur plus de vingt sites de l'OBR se trouvant aussi bien à l'intérieur du Pays qu'à Bujumbura.

11. Dispositions particulières pour le marché

Dans le cas où l'attributaire du marché n'est pas à mesure de faire l'un ou l'autre type de réparation de grande envergure ou de trouver une pièce de rechange lui demandée, l'OBR se réserve le droit d'appliquer les pénalités de retard ou de résilier le contrat.

12. Eclaircissements/Renseignements.

Toute demande d'éclaircissements doit parvenir au Maître d'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres. Pour tout renseignement complémentaire, les candidats soumissionnaires adresseront leurs demandes au Commissaire des Services Généraux et Personne Responsable des Marchés Publics à l'OBR, Immeuble VIRAGO, 3ème étage ; B.P. 3465 Bujumbura ; Tél. 22282146/ 22282216.

Fait à Bujumbura, le 21 /01/2025

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Cyrille NKANUYE

